

Madame Christiane Taubira
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et des Libertés
13 Place Vendôme
75001 PARIS

Paris, le 26 janvier 2016

Madame la Ministre,

Comme vous le savez la CIB soutient les barreaux francophones dans l'action qu'ils mènent en vue de voir respecter l'état de droit et la justice. C'est dans ce cadre que la CIB a fait connaître publiquement son soutien au Barreau du Niger qui s'est courageusement élevé contre les atteintes aux libertés publiques faites en dehors de tout contrôle judiciaire.

Les déclarations qui ont pu être faites par la CIB à ce titre ont parfois donné lieu à des critiques que je me dois de porter à votre connaissance.

En effet, certains m'écrivent en ma qualité d'ancien Bâtonnier de Paris pour dire qu'il convient de balayer devant chez soi de sorte que je serais très mal placé pour donner des leçons.

Cette critique ne vaut pas pour la CIB qui est une organisation internationale. Elle vaut pour son secrétaire général qui est français.

La France apparaît comme une référence pour ceux qui partagent notre culture. Les atteintes aux libertés publiques au-delà de nos frontières peuvent ainsi se trouver légitimées par les évolutions législatives en France.

Il m'apparaissait utile de vous tenir informée de l'impact que les projets de loi en cours de préparation peuvent avoir à l'égard de la communauté judiciaire francophone.

Je vous prie de croire, Madame la Garde des Sceaux, à l'assurance de ma très haute considération.



Bâtonnier Bernard VATIER
Secrétaire Général de la CIB